

seule congrégation; d'où difficultés avec les religieux appartenant aux autres sociétés. Cet état de choses ne pouvait durer sans porter un préjudice grave aux intérêts de la religion; Tournon avait donc mandat d'organiser des vicariats apostoliques et d'en désigner les évêques parmi les membres de la congrégation affectée à leur territoire administratif. Le Patriarche se heurta à une difficulté qu'il aurait dû prévoir : à la tête des congrégations, se trouvaient des supérieurs; il n'y avait aucun inconvénient, pour les Lazaristes ou les Missions étrangères, par exemple, qui ne prononcent pas de vœux, que l'évêque fût en même temps le supérieur de la mission; il n'en était pas de même des Jésuites. Le désir de leur fondateur, qui pour eux était un ordre, était que sa Société relevât du Pape directement et qu'aucun de ses membres ne fût élevé à l'épiscopat, pour éviter précisément une rivalité entre l'autorité ecclésiastique représentée par l'évêque et l'autorité religieuse, représentée par le supérieur.

Sans doute, il y eut et il y a des Jésuites évêques, et même cardinaux, mais ils n'ont accepté ces hautes dignités que sur l'ordre formel du Souverain Pontife, forcés, pour ainsi dire. Tournon voulut élever à l'épiscopat un certain nombre de Jésuites, qui déclinèrent cet honneur : il n'osa nommer un évêque à Pe King, la France, à cause de ses missionnaires, et le Portugal, à cause de ses anciens droits, revendiquant également un siège pour leurs nationaux; mais en 1707, il sacra le P. Antoine da SILVA comme administrateur de Nan King. Les Jésuites en appelèrent au Saint-Siège, qui désavoua son légat, et le P. Antoine da Silva envoya immédiatement sa démission d'évêque. Goa protestait également et Mgr de Tournon se trouva avoir contre lui Français et Portugais qui semblaient s'être mis d'accord, quoiqu'il n'en fût rien. Et puis l'empereur K'ang Hi aurait-il accepté, sans qu'il fût consulté, qu'on établît une hiérarchie ecclésiastique dans ses États? Le légat était donc placé dans une situation inextricable.

L'empereur, irrité contre le Patriarche et l'évêque de Conon, lançait le 2 août 1705, un décret de bannissement